Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 081-200063378-20251215-20251223_2-DE

Département du Tarn

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 15 décembre 2025

Nombre de membres :

Afférents au Conseil d'administration : 15

En exercice : 14

Date de convocation : 09-12-2025

Date d'affichage : 09-12-2025

Présents : 14	Abstention : 0
Représentés : 0	Votes pour : 14
Votants : 14	Votes contre : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq et le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Dufour, Président.

Présents : Thierry DUFOUR, Nawel BENSETTI-VIGUIÉ, Alfred KROL, Caroline BLANCO-LIQUIÈRE, Philippe CACÉRÈS, Claude JOUANY, Nawal LAGHZAOUI, Brigitte VERGNES, Annie CAVAILLÈS, Serge COTTO, Hélène AILLOS, Anne-Marie GUYADER, Yolande LARTIGUE, Jean-Philippe SOUQUIÈRE

Secrétaire : Nawel BENSETTI-VIGUIÉ

DEL.EHPAD n°2025-22 : Vente du bâtiment de l'EHPAD « Les Terrasses du Pastel » à l'association à but non lucratif EDENIS.

Dans le cadre du protocole précédemment évoqué, le CCAS envisage de céder le bâtiment immobilier dans lequel est logé son EHPAD, à l'association EDENIS dont l'activité principale est la gestion de ce type d'établissement à travers l'Occitanie depuis une quarantaine d'années.

Ce bien est situé sur la parcelle ZD 328.

L'estimation des Domaines a été fournie le 17 novembre 2025 pour un montant de 2 800 000 euros avec une marge de négociation de 15 %.
Il est entendu avec l'association que, compte tenu des travaux de création de la nouvelle aile déjà réalisés, le prix de cession serait rapporté à 3 200 000 euros.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- **Considérant** l'estimation de la valeur vénale du bien établie par le service des Domaines en date du 17 novembre 2025 ;

Ainsi informé, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, DÉCIDE DE :

- **CÉDER** sous conditions suspensives, à l'association EDENIS, l'immobilier au sein duquel l'EHPAD est actuellement géré sur la base de l'évaluation réalisée par le service des Domaines. Une promesse de cession devra être signée avant le 28 février 2026 et l'acte de cession définitif devra être signé au plus tard au 30 juin 2026;

- **AUTORISER** M. Le Président à poursuivre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette cession.

Pour extrait conforme,
Puygouzon, le 15 décembre 2025

La secrétaire de séance
Madame Nawel Bensetti Viguié

Le Président du CCAS,
Monsieur Thierry Dufour